



Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base d'agent administratif à l'indice brut 499 et indice majoré 435, du cadre d'emplois d'Adjoint Administratif. Il bénéficiera en outre du régime indemnitaire afférent à l'emploi d'agent administratif par référence à celui que peuvent percevoir les agents de l'État dans ce type d'emploi

AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement ainsi que l'avenant éventuel

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Vote : pour à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit

Le Maire

Valérie GARCIN

